




CREDIT MUNICIPAL DE
TOULOUSE

RAPPORT ANNUEL 2017

 05.61.21.69.12

 www.credit-municipal-toulouse.fr

 29 rue des Lois, 31000 Toulouse

 nouscontacter@credit-municipal-toulouse.fr

SOMMAIRE

LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE.....	1
LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE.....	2
ORGANIGRAMME.....	3
LE RAPPORT DE GESTION.....	4
LES SERVICES.....	6
<i>LE PRET SUR GAGES.....</i>	<i>6</i>
<i>LES VENTES AUX ENCHERES.....</i>	<i>9</i>
<i>LE MICROCREDIT Personnel Accompagné.....</i>	<i>11</i>
<i>L'EPARGNE SOLIDAIRE.....</i>	<i>14</i>
<i>LE POINT CONSEIL BUDGET.....</i>	<i>16</i>
<i>LA GARANTIE DES METAUX PRECIEUX.....</i>	<i>17</i>
<i>LA LOCATION D'ESPACES.....</i>	<i>18</i>
<i>LA GARDE D'OBJETS.....</i>	<i>19</i>
<i>LES PRETS PERSONNELS / PROFESSIONNELS.....</i>	<i>20</i>
<i>LE SOL VIOLETTE.....</i>	<i>20</i>
LES ELEMENTS FINANCIERS.....	21
<i>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....</i>	<i>21</i>
<i>BILAN.....</i>	<i>22</i>
<i>COMPTE DE RESULTAT.....</i>	<i>23</i>
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	24
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	29
NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS.....	33

LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Le Crédit Municipal de Toulouse, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, a pour mission principale de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont les crédits municipaux ont le monopole.

Les Monts de piété sont les ancêtres des Crédits Municipaux. Le premier est créé au XVème siècle en Italie par un moine récollet : Barnabé de Terni. Son objectif était de créer une banque charitable afin de lutter contre les usuriers et de permettre à ceux qui manquent d'argent pour leur subsistance journalière d'emprunter sans intérêt des petites sommes d'argent en donnant un gage pour la sûreté du prêt. En France, le premier établissement est ouvert en Avignon en 1577.

A Toulouse, c'est le 14 décembre 1867 qu'un décret impérial porte création du Mont de Piété de la ville. En 1918, les Monts de Piété changent d'appellation. Ils se nomment désormais "Caisses de Crédit Municipal".

La loi du 24 janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal dans le système bancaire et leur confère le statut d'établissement de crédit. Le Crédit Municipal de Toulouse exerce son activité après avoir obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses comptes annuels sont présentés conformément à la réglementation bancaire et sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

La mission du Crédit Municipal est une mission d'aide sociale non lucrative. Ses comptes, en tant qu'établissement public, sont soumis aux règles de la comptabilité publique et font l'objet d'une certification par le comptable public.

Les orientations générales de l'établissement sont définies par un Conseil d'Orientation et de Surveillance, composé du maire de la ville de Toulouse, président de droit, de membres élus du Conseil municipal et de membres nommés.

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Luc MOUDENC *Maire de la Ville de Toulouse*

Vice-président

Jean-Claude DARDELET *Conseiller municipal délégué*

Membres élus

Dorothee NAON *Conseillère municipale déléguée*

Jean-Louis REULAND *Conseiller municipal délégué*

Membres nommés

Jean ARROUCAU *Directeur du CREPI*

Antoine DUVERGER *Directeur financier (SAFRAN)*

Charles GAJAN *Ancien Directeur des services fiscaux*

ORGANIGRAMME

**CONSEIL
D'ORIENTATION
ET DE
SURVEILLANCE**

DIRECTION

**FRANCK
PAINDESSOUS**

**AUDIT
INTERNE**

**JEAN-RAYMOND
CHAFFRE**

**AGENCE
COMPTABLE**

**STEPHANE
MARTINEZ**

**SYSTEMES
D'INFORMATION**

**MICHEL
JOANIKUET**

**SERVICES
FONCTIONNELS**

**MARIE-LAURE
WESSEL**

**FINANCES
SOLIDAIRES
MARIE-LAURE
WESSEL**

**SERVICES
OPERATIONNELS
JEAN-CHRISTIAN
CARRIE**

**INTERVENTIONS
TECHNIQUES
JEAN-RAYMOND
CHAFFRE**

**HYGIENE ET
SECURITE
XAVIER
DUBOIS**

FINANCES

**MICRO
CREDITS**

**PRETS
SUR
OBJETS**

**ENTRETIEN
ET SERVICES
GENERAUX**

**AFFAIRES
GENERALES**

PRETS

VENTES

**LOCATIONS
D'ESPACES**

**RESSOURCES
HUMAINES**

**9D5 F; B9
GC @ 5 F9**

**GARANTIE
DES METAUX
PRECIEUX**

**DC-BH
7 CBG9=@
61 8; 9H**

**GARDE
D'OBJETS**

ESTIMATIONS

2017

Acteur essentiel de la finance solidaire sur la région toulousaine, le Crédit Municipal de Toulouse a évolué progressivement dans son offre de services et propose désormais, autour de son activité historique de prêts sur gages, toute une gamme de produits centrés autour de la finance solidaire : les microcrédits, le conseil budgétaire à travers son Point Conseil Budget, et l'épargne solidaire avec son livret de partage et ses comptes à terme. Résolument tourné vers l'avenir, il adapte ses procédures et processus au monde de demain, afin d'assurer sa mission de service public dans les meilleures conditions.

L'année 2017 a vu le renouvellement des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS). Le COS a précisé les orientations générales de l'établissement pour les trois années à venir : développement de l'offre de service public du prêt sur gage, activité historique de l'établissement, et en particulier dans le Tarn et Garonne et les départements limitrophes, poursuite du développement de l'offre de microcrédit sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, continuation des adaptations réglementaires bancaires de l'établissement dans un contexte de fortes évolutions, mutualisation avec d'autres crédits municipaux pour l'adaptation de nos outils informatiques, poursuite de la dématérialisation des processus administratifs de l'établissement.

Au niveau des services, le prêt sur gage mobilise toujours la majeure partie de l'établissement. Cette activité est en légère baisse, conformément aux tendances économiques et à la corrélation démontrée avec le taux de chômage. En ce sens l'activité de prêts sur gage est bien un indicateur conjoncturel de la situation économique des ménages. Cœur de métier du Crédit Municipal et fondement même de son existence, le service de prêts sur gage doit constamment faire preuve d'efficacité et d'efficience, et plus particulièrement dans un contexte où l'activité pourrait se restreindre.

Le service de microcrédit connaît quant à lui une forte progression due principalement au souhait de développement de cette activité sur l'ensemble de l'ancienne région Midi-Pyrénées et à un besoin très élevé de ce type de produit destiné aux populations les plus fragilisées. Une autre évolution forte a marqué l'année 2017. Elle concerne la volonté d'adapter le service de Conseil Economique Personnel mis en place en 2009 vers une prestation de Point Conseil Budget, service labellisé par le gouvernement qui permet une meilleure efficacité. Ce service s'appuie sur une équipe de bénévoles, motivés par un souhait d'engagement citoyen au service de personnes qui sont dans le besoin.

L'année a été également marquée par l'anniversaire des 150 ans de l'établissement qui, couplé aux journées du patrimoine, a connu un vrai succès : nombre important de visiteurs, vente aux enchères de vin exceptionnelle, conférence organisée autour du prêt sur gage et de l'argent secours qui a attiré un très large public. Cette année fût aussi la concrétisation de la volonté de créer une agence sur le département du Tarn et Garonne à Montauban. Cette création a mobilisé les énergies autour d'un projet porteur de sens, de développement économique et social vers des populations en besoin de service public de proximité.

Au cours de cette année, le Crédit Municipal a su dans le même temps s'adapter aux changements et aux évolutions liés à l'environnement économique, technologique, social et réglementaire, et en particulier bancaire, qui ponctuent et impactent régulièrement la vie de l'Etablissement. L'année fut également rythmée par les traditionnels travaux et aménagements qui s'inscrivent dans le Plan climat de la Métropole et de la ville de Toulouse.

Enfin des travaux ont été menés au sein de la Conférence Permanente sur la place des crédits municipaux dans la société de demain avec les indispensables réformes et adaptations à envisager pour continuer à être des acteurs performants pour ceux qui ont besoin de nos services.

Pour l'avenir, les objectifs de l'établissement s'articuleront autour du développement de notre agence de Montauban, de la promotion de notre activité de prêts sur gages sur la ville de Toulouse, d'une participation active aux réformes législatives et réglementaires à venir pour les crédits municipaux, de la simplification de notre fonctionnement et de la mutualisation, notamment à travers les évolutions des applicatifs métiers de nos services.

Le Crédit Municipal poursuit ainsi ses adaptations au monde de demain, évolutions facilitées par une situation maîtrisée, saine et solide qui trouve sa traduction dans les éléments financiers, les fortes capacités d'adaptation de l'établissement au monde qui l'entoure, l'implication de tous ses agents dans les évolutions qui nous attendent, ce qui permet d'envisager l'avenir avec confiance, avec l'objectif de rendre le meilleur service possible à nos concitoyens.

Le Directeur,

F. Paindessous

LE PRET SUR GAGE

**Encours
15 160 K€**

**Prêt
moyen
498€**

**11 144
clients**

**29 260
contrats**

Le prêt sur gage c'est une véritable solution. Grâce à ce service j'ai pu finir un mois difficile de manière simple et efficace.
Marie-Laure, une cliente du Crédit Municipal

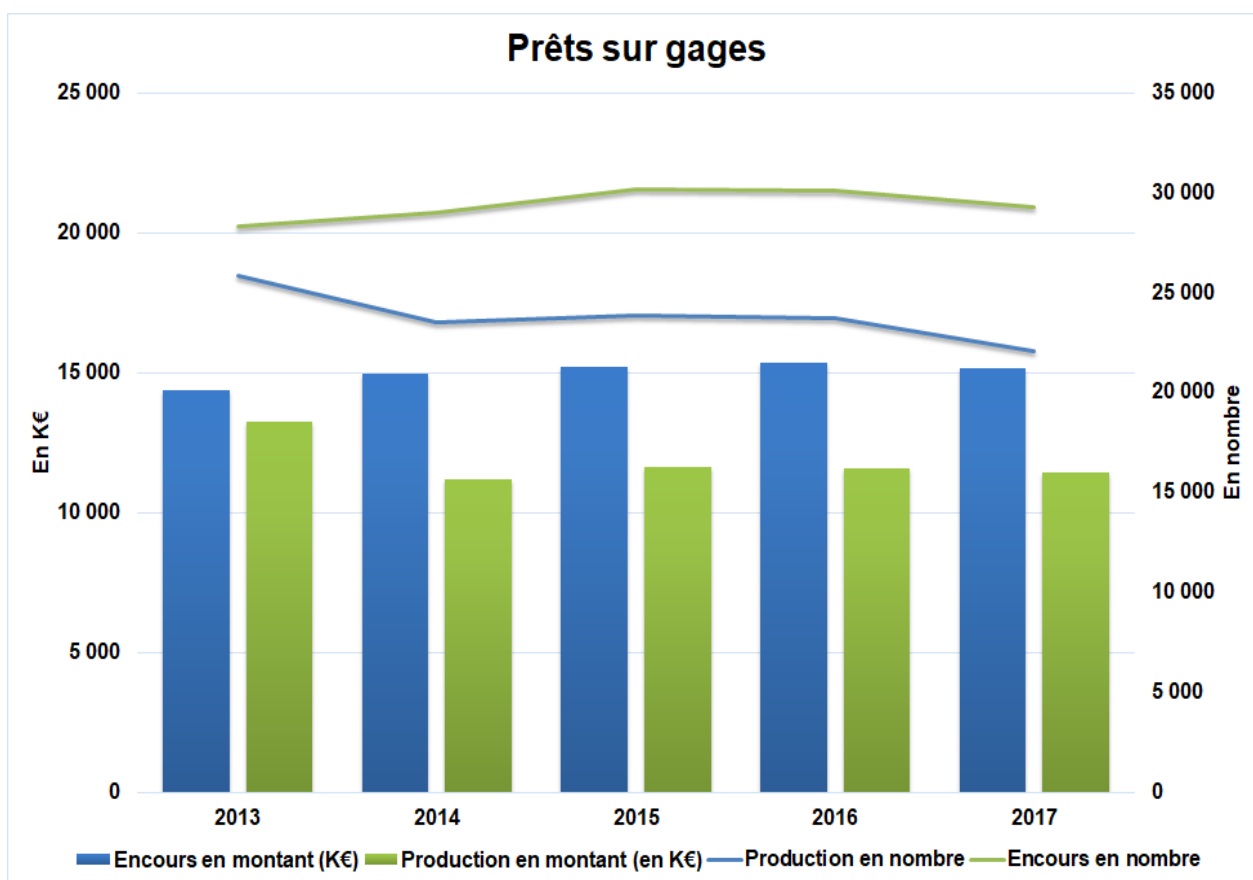
Prêts destinés à tous, les prêts sur gages ou prêts sur objets se définissent comme des prêts de dépannage garantis par le dépôt d'un objet dont les déposants sont propriétaires et dont ils ne souhaitent pas se séparer. Au vu du montant moyen prêté (498€ en 2017), ils constituent la principale composante des microcrédits octroyés en France.

L'étude du commissaire-priseur judiciaire en charge des ventes aux enchères de l'établissement effectue les appréciations des objets amenés en gage par les clients. Le prêt proposé est basé sur la valeur de l'objet sur le marché des ventes aux enchères.

Les objets déposés sont essentiellement des bijoux, mais les objets de valeur les plus divers peuvent être proposés en gage du prêt demandé : argenterie, objets d'art, appareils hi-fi, vidéo, instruments de musique...

La souplesse du système réside dans le choix qui est proposé au déposant de retirer son objet, contre remboursement du capital et des intérêts, quand il le souhaite, dès le lendemain du dépôt s'il le veut. Si au terme des six mois pour lesquels est conclu le contrat, le client n'a pas récupéré son bien, la possibilité lui est offerte de prolonger la durée de ce contrat en réglant simplement les intérêts.

Le prêt sur gage est également proposé à une clientèle en possession d'objets de valeur importante et qui recherche un prêt simple permettant une mise à disposition immédiate des fonds.



En 2017, l'activité des prêts sur gages a connu une baisse avec un total opération de 35 070 K € (-0,03%) pour 67 441 opérations (-3,33%). La production s'élève à 11 420 K€ (-1,56%) pour 22 091 prêts (-6,77%), avec une diminution du nombre de prêts en nombre (-2,93%) et en montant (-1,25%). L'encours des prêts sur gages s'établit à 29 260 contrats pour un volume de 15 160 K€.

Le quantum des prêts sur l'or s'établit toujours à 15 € le gramme et à 19 € le gramme pour les ventes requises. Dans le même temps, le nombre de nos clients diminue à -2,60% pour s'établir à 11 144. Les taux proposés par l'établissement se situent toujours parmi les plus bas pratiqués et les frais appliqués à cette activité à forte dimension sociale demeurent particulièrement mesurés.

LES VENTES AUX ENCHERES

Près de 90% des objets déposés dans le cadre du service des prêts sur gages sont récupérés par leurs propriétaires, les autres sont vendus aux enchères. Les ventes sont cataloguées et précédées d'une exposition.

Le site internet du Crédit Municipal (www.credit-municipal-toulouse.fr) permet la consultation du catalogue des ventes, qui indique le montant estimé et, une fois la vente effectuée, le montant adjugé. Les ventes sont organisées d'octobre à mai, les mercredi, jeudi et vendredi de la troisième semaine du mois. Lorsque les objets sont vendus, le montant de l'adjudication est reversé au dépositaire de l'objet, déduction faite du capital prêté et des intérêts.

Le Crédit Municipal propose également à ceux qui le souhaitent de vendre un bijou, un objet d'art ou de décoration dans des conditions particulièrement avantageuses. Les 150 années d'expérience du Crédit Municipal et ses capacités d'expertise font de sa salle des ventes l'une des plus prisées du sud de la France, notamment pour les bijoux anciens.

Les ventes du Crédit Municipal sont visibles sur le site Interenchères mais aussi sur le site national du prêt sur gage (www.pretsurgage.fr).

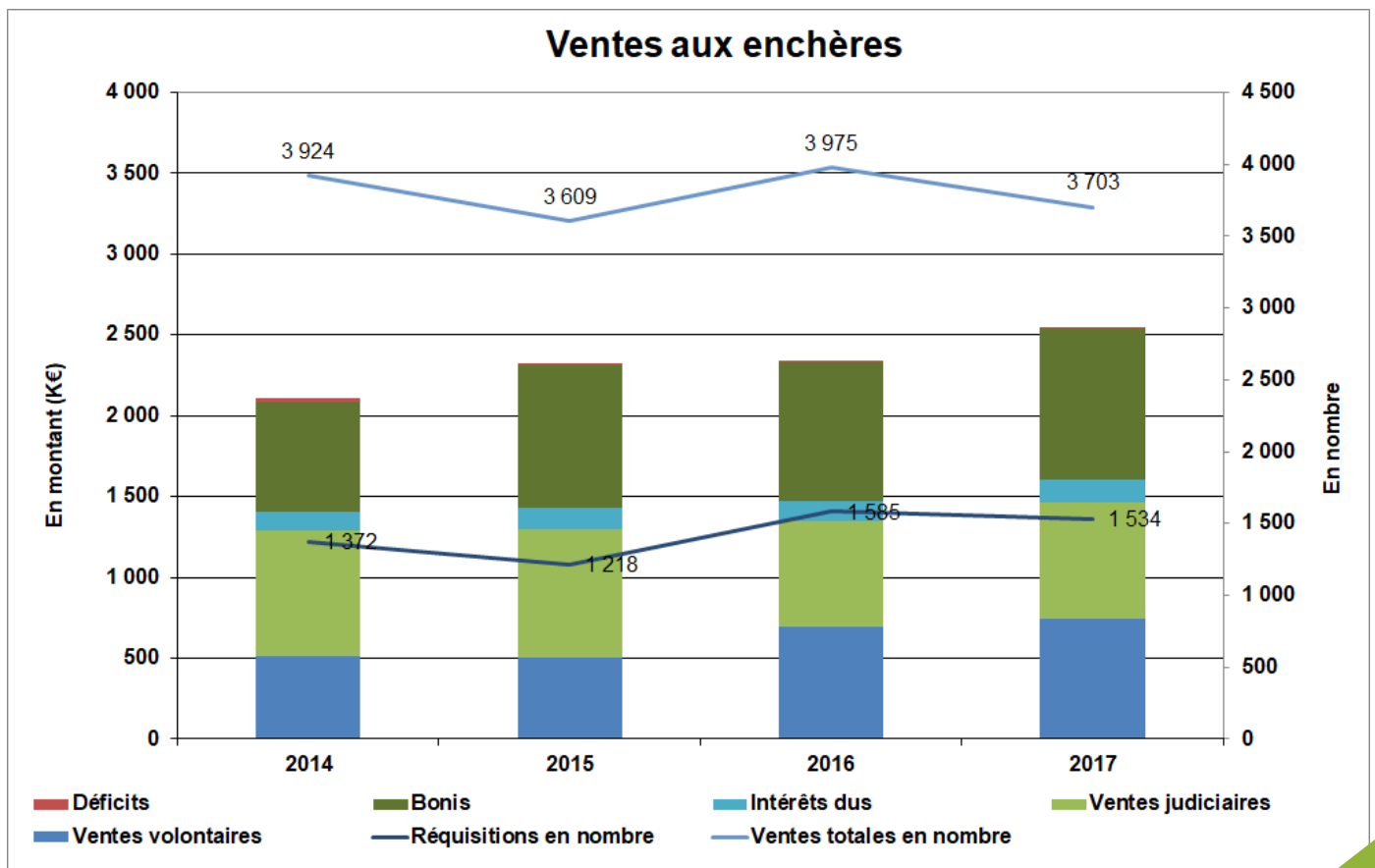
Deux ventes de vin de qualité ont eu lieu, au mois d'avril et au mois de septembre 2017. Depuis maintenant quelques années, le Crédit Municipal peut proposer une vente annuelle sur cette thématique.

Sur 2017, l'activité des ventes aux enchères a connu une baisse en nombre (-6,84%) avec 3 703 contrats vendus mais une progression de +8,63% à 1 466K€ en montant prêté. Cette différence provient de la part plus significative des ventes requises, et de deux ventes exceptionnelles. Le montant total des adjudications s'élève à 2 546K€. Il faut noter que, sur cette activité de ventes aux enchères judiciaires, il n'y a pas de "frais vendeur", afin de ne pas pénaliser des populations déjà fragilisées, qui ont dû laisser vendre l'objet déposé, et ce en cohérence avec la mission sociale de l'établissement.



**Adjudications
2 546 K€**

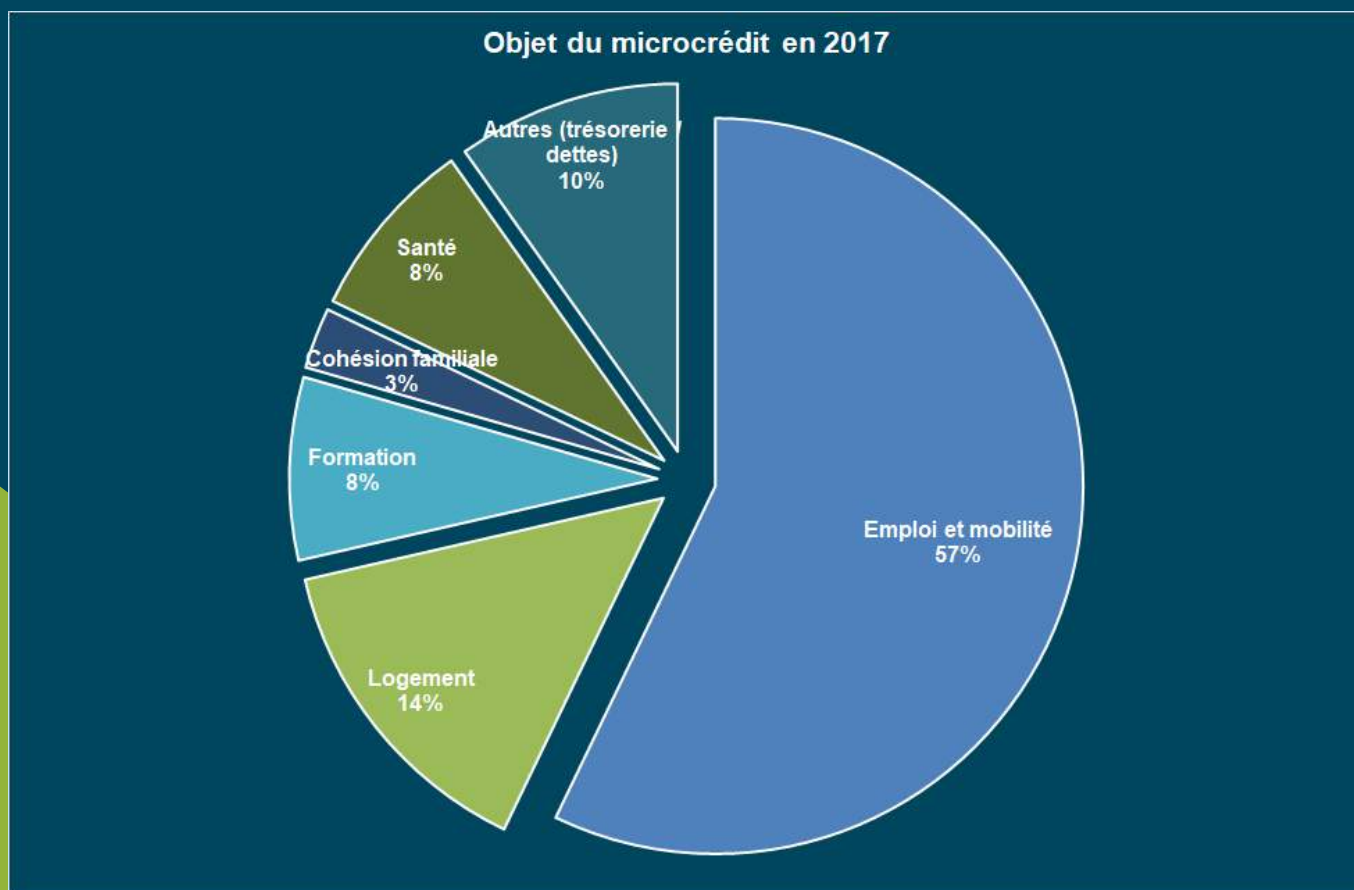
**Bijoux précieux,
vins fins, objets
divers...**



LE MICROCREDIT Personnel Accompagné

Le Crédit Municipal en partenariat avec diverses structures (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, associations...) propose un prêt pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle (accès au logement, santé, éducation et formation, emploi et mobilité, équipement ménager, projet de cohésion familiale et sociale...) : le Micro Crédit Personnel Accompagné (MCPA).

Ce dernier permet d'aider les personnes en situation de précarité ne pouvant accéder au système bancaire classique. Les prêts (de 300 € à 3 000 €) sont d'une durée de six à trente-six mois à un taux de 3,04 % (TAEG) (pour les habitants de Toulouse les intérêts sont pris en charge par la Ville). Il n'y a pas de frais de dossier et les bénéficiaires d'un MCPA disposent d'un accompagnement social sur toute la durée du prêt.

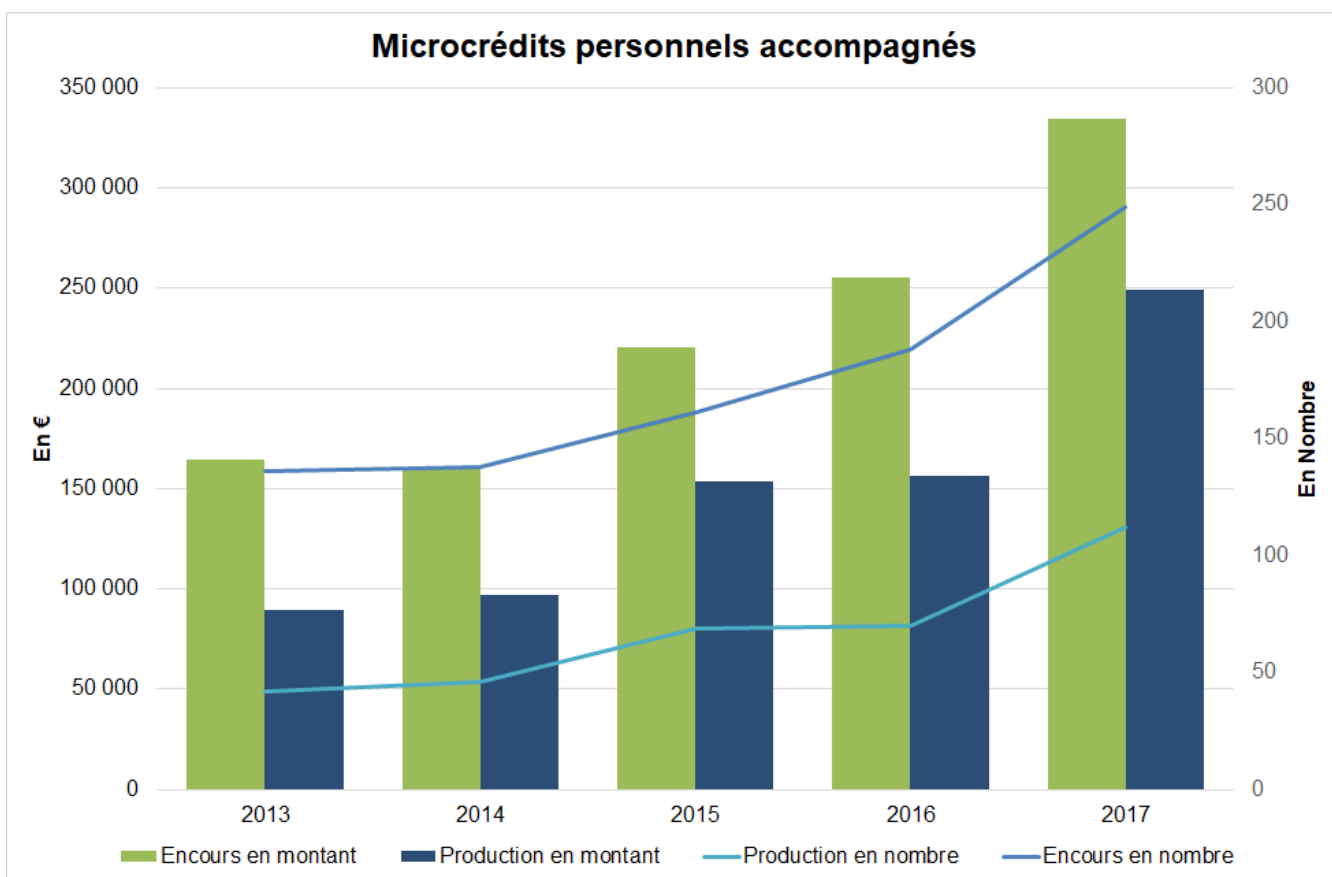




**249 prêts
microcredits**

Plusieurs conventions de partenariat ont été signées, essentiellement avec des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), et notamment sur 2017 ceux des villes de Castelnest, d'Escalquens, de Saint Sulpice la Pointe, d'Aucamville, de Grenade sur Garonne, de Beauzelle mais aussi le Centre médico-social de Moissac qui rejoignent ainsi les 15 structures déjà partenaires.

**ENCOURS
334 K€**



Cette activité sur 2017 connaît quant à elle une évolution très significative avec une progression des encours de +32,45% en nombre et +30,84% en montant, pour atteindre en nombre un volume de 249 prêts (en montant 334 K€).

Sur l'année, 112 prêts ont été octroyés pour un volume de 249 K€.

L'EPARGNE SOLIDAIRE

Le Crédit Municipal de Toulouse propose deux produits d'épargne, le livret d'épargne solidaire et le compte à terme solidaire. Les dépôts sur ces produits permettent le financement des prêts sociaux de l'établissement (prêts sur gages, microcrédits).



Les déposants qui le souhaitent peuvent également reverser une partie ou la totalité des intérêts de leur livret à une association partenaire de l'établissement. Tous les dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite fiscale en vigueur.

Epargne solidaire



7
partenaires

L'épargne solidaire, pour son produit de compte à terme a connu une baisse très significative pour s'établir à 436K€ en fin d'année, baisse provenant directement de contrats arrivés à terme.

L'encours des livrets s'élève quant à lui à 3 571K€ et permet d'assurer les besoins de trésorerie de l'établissement centrés sur l'activité des prêts sur gages et les microcrédits.

142
contrats

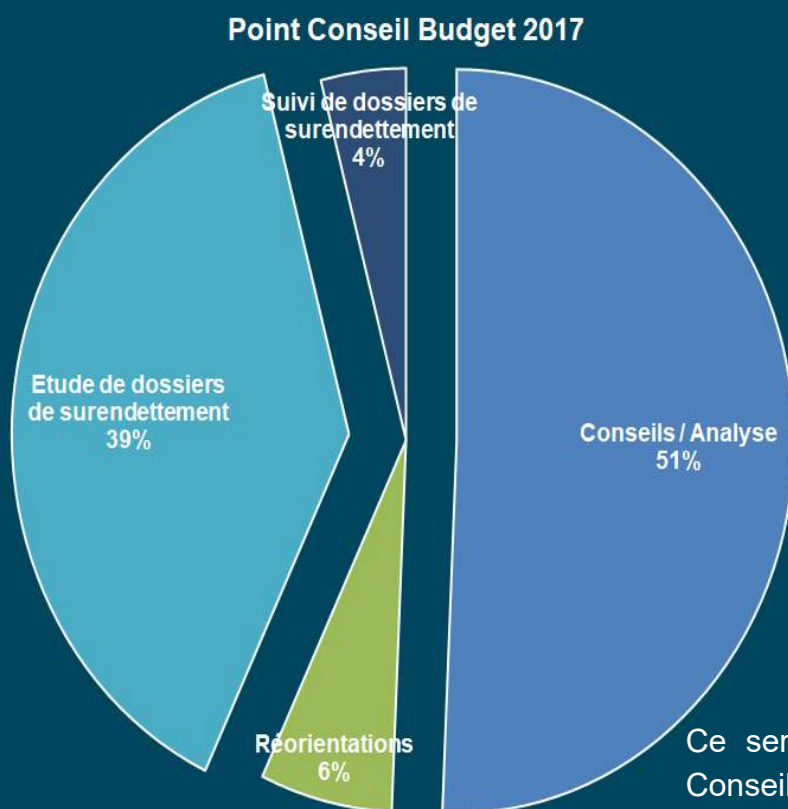
ENCOURS
4 007 K€

LE POINT CONSEIL BUDGET

Le Crédit Municipal de Toulouse propose un service gratuit de "point conseil budget". Il s'agit d'accompagner les personnes qui le souhaitent afin de tenter de résoudre avec elles leurs difficultés financières grâce à une analyse de leur situation, la définition d'un diagnostic et la mise en place d'actions appropriées.



L'accompagnement technique peut les aider à acquérir les apprentissages nécessaires à la gestion du budget familial : classement, prévisions budgétaires, tenue des comptes, afin d'éviter une accumulation de dettes, un surendettement ou une absence de maîtrise de la consommation. Une convention de partenariat unit le Crédit Municipal de Toulouse et la Banque de France. Après étude de toutes les solutions possibles pour aider au mieux les bénéficiaires de ce service, il peut être envisagé de constituer un dossier de surendettement ainsi qu'un suivi lorsque celui-ci est mis en place.



Ce service labellisé, qui a succédé au Conseil économique personnel, a connu une forte progression en 2017 (+15,71%) avec 221 consultations















sur l'année essentiellement centrées sur le conseil et l'analyse de situations financières et budgétaires délicates mais aussi, pour une part significative, sur l'étude et l'aide à la constitution de dossiers de surendettement. Ce service s'appuie sur des bénévoles qui s'investissent pleinement au service des autres dans un engagement exemplaire.

Le Crédit Municipal de Toulouse propose également une gamme de services élargie autour de son cœur de métier.

LA GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Les ouvrages en métaux précieux vendus par le Crédit Municipal doivent être revêtus du poinçon de garantie. Le Crédit Municipal de Toulouse est habilité pour apposer ces poinçons. Cette apposition permet de valider le titrage des ouvrages.

Ce service s'adresse également aux professionnels (bijoutiers, commissaires-priseurs...).

GARANTIE des MÉTAUX PRÉCIEUX								
	OUVRAGES NEUFS		OUVRAGES d'OCCASION		OUVRAGES NEUFS et d'OCCASION			
	POINÇONS DE TITRE	PETITE GARANTIE	ORIGINE FRANÇAISE	ORIGINE ÉTRANGÈRE ou INCERTAINE				
OR	 999 ‰ 24k	 750 ‰	 750 ‰	 HIBOU	 585 ‰ 14K	 375 ‰ 9K		
	 916 ‰ 22k						 IET Pour bas titre < 375 ‰	
	 750 ‰ 18k			AIGLE	AIGLE	COQUILLE SAINT-JACQUES		TRÈFLE
ARGENT	 999 ‰	 800 ‰	 800 ‰	 CYGNE				
	 925 ‰						 IET Pour bas titre < 800 ‰	
	 800 ‰			MINERVE	MINERVE			
PLATINE	 999 ‰	 850 ‰	 850 ‰					
	 950 ‰						 900 ‰	 850 ‰

LA LOCATION D'ESPACES

Situées au cœur de la Ville, la salle d'exposition et la salle des ventes du Crédit Municipal de Toulouse sont proposées à la location pour les différents types d'événements que souhaitent organiser les professionnels. D'une capacité de 200 places assises, accessibles aux personnes à mobilité réduite, elles sont dotées de tous les équipements nécessaires.

**ESPACE
DE
140 M²**

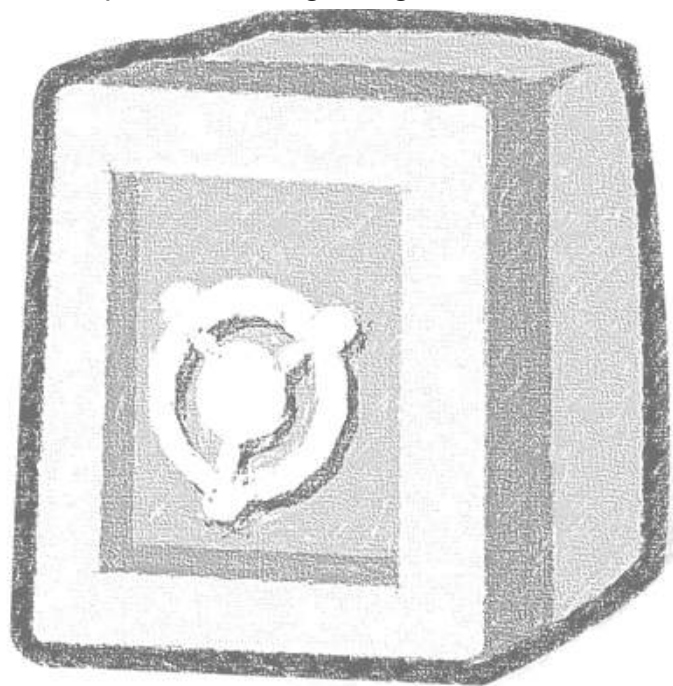
**200
PLACES**

À LOUER

LA GARDE D'OBJETS

Le Crédit Municipal rend un service de garde d'objets pour les personnes désirant mettre à l'abri leurs biens de valeur. Un système souple permet une utilisation "à la carte", pour des durées variables.

Un personnel qualifié, sensibilisé à la qualité et à la fragilité éventuelle des objets déposés, garantit des conditions optimales de conservation. Le Crédit Municipal propose également ses caves climatisées pour le stockage de grands crus.



**CAPACITE
DE 2 000
BOUTEILLES**

**CAPACITE
DE
STOCKAGE
2 000 M²**



LES PRETS PERSONNELS / PROFESSIONNELS

Le Crédit Municipal propose également en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon des prêts personnels et avec Midi-Pyrénées Actives des prêts destinés aux professionnels.



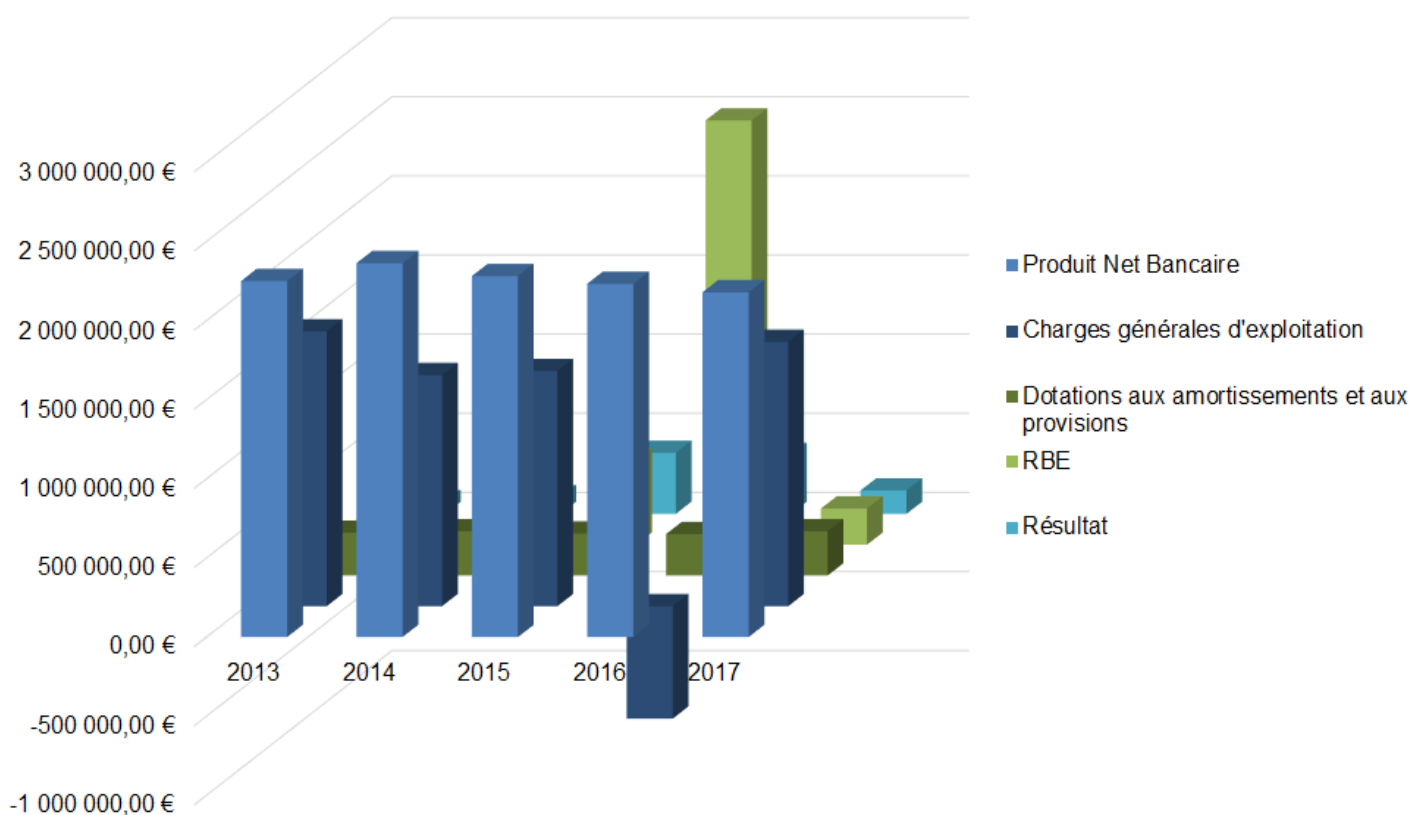
LE SOL VIOLETTE

Le Sol est une unité de compte éthique et solidaire, qui permet de procéder à des échanges locaux et équitables de biens et de services. Le Crédit Municipal de Toulouse apporte son soutien à l'association du Comité Local d'Agrément du Sol (CLAS), pilote de cette monnaie locale complémentaire, en étant un point d'échange et de distribution des Sols.



LES ELEMENTS FINANCIERS

Soldes intermédiaires de gestion



	2013	2014	2015	2016	2017
PRODUIT NET BANCAIRE	2 250 127,36	2 362 753,05	2 281 459,89	2 232 268,49	2 178 882,76
RESULTAT NET	74 327,41	104 656,42	385 215,15	371 840,55	147 595,14
Bilan	20 302 001,06	21 910 341,61	21 314 776,69	21 352 046,02	20 107 771,23
Fonds propres	10 975 399,48	11 440 247,81	11 887 400,59	14 507 978,84	14 698 298,76

2017	Coefficient d'exploitation	Ratio de levier	Ratio de fonds propres	Ratio de liquidité
	89,51%	71,37%	74,75%	373,95%

LES ELEMENTS FINANCIERS

BILAN		
ACTIF	2017	2016
Caisse, banques centrales, CCP	285 564,16	246 279,50
Effets publics et valeurs assimilés		
Créances sur les établissements de crédit	2 101 938,68	3 318 899,97
Opérations avec la clientèle	15 989 271,07	16 120 132,46
Crédit bail et Location avec Option d'Achat		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Obligations et autres titres à revenu variable		
Participations et activité de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles	37 394,67	62 193,96
Immobilisations corporelles	1 015 545,42	1 130 533,84
Immobilisations incorporelles en cours	18 032,05	
Immobilisations corporelles en cours	192 219,64	
Capital souscrit et non versé		
Actions propres		
Autres actifs	179 150,73	197 607,69
Comptes de régularisation	288 654,81	276 398,60
TOTAL DE L'ACTIF	20 107 771,23	21 352 046,02

PASSIF	2017	2016
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	1 005 000,00	
Opérations avec la clientèle	203 879,67	243 109,27
Dettes représentées par un titre	4 017 304,27	6 393 657,71
Autres passifs	69 930,63	110 671,36
Comptes de régularisation	1 759,97	2 486,88
Provisions pour risques et charges	59 203,26	45 762,74
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux	3 034 290,88	3 034 290,88
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	11 716 402,55	11 522 067,18
Capital souscrit	9 798 378,09	8 994 582,16
Primes d'émission		
Réserves	1 770 429,32	2 155 644,47
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subv. d'investissement		
Report à nouveau (+/-)		
Résultat de l'exercice (+/-)	147 595,14	371 840,55
TOTAL DU PASSIF	20 107 771,23	21 352 046,02

LES ELEMENTS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	1 826 036,12	1 930 139,46
Intérêts et charges assimilées	-5 000,00	
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions produits	182 907,61	158 843,64
Commissions charges		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement		
Autres produits d'exploitation bancaire	303 519,87	274 868,15
Autres charges d'exploitation bancaire	-128 580,84	-131 582,76
PRODUIT NET BANCAIRE	2 178 882,76	2 232 268,49
Charges générales d'exploitation	-1 671 389,86	710 455,27
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations	-278 955,67	-261 402,28
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	228 537,23	2 681 321,48
Coût du risque	1 551,98	8 691,67
RESULTAT D'EXPLOITATION	230 089,21	2 690 013,15
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	230 089,21	2 690 013,15
Résultat exceptionnel	-3 583,07	25 767,71
Impôt sur les bénéfices	-78 911,00	-146 911,00
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		2 197 029,31
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	147 595,14	371 840,55

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Crédit Municipal de Toulouse

29, rue des Lois - 31006 Toulouse Cedex

Ce rapport contient 14 pages

Référence : PS - 181.120 RCA

Crédit Municipal de Toulouse
Siège social : 29, rue des Lois - 31006 Toulouse Cedex
Capital social : €. 9.798.378,09

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Toulouse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Toulouse par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Toulouse du 30 juin 1988 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la 30ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions de Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Labège, le 14 mars 2018 KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Pierre Subreville
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2017*

*Crédit Municipal de Toulouse
29, rue des Lois - 31006 Toulouse Cedex
Ce rapport contient 4 pages
Référence : PS - 181.121 RS*

Crédit Municipal de Toulouse

Siège social : 29, rue des Lois - 31006 Toulouse Cedex

Capital social : €. 9.798.378,09

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 514-32 du Code Monétaire et Financier, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 514-32 du Code Monétaire et Financier, nous avons été avisé de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Avec Toulouse Métropole

- Personne concernée : Monsieur Jean-Luc Moudenc
- Nature et objet : le Conseil d'Orientation et de Surveillance de votre société en sa séance du 15 juin 2017 a autorisé la conclusion d'un bail portant sur un local informatique de back-up appartenant à Toulouse Métropole par le Crédit Municipal de Toulouse. Ces locaux sont situés au 1, place de la Légion d'Honneur à Toulouse (Salle Informatique de Marengo Bâtiment Ovale).

- Modalités :

Ce bail a été conclu le 18 mars 2016 pour une durée de trois ans renouvelable.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, le montant du loyer est de 2.943,36 € hors charges.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Commune de Toulouse

- Nature et objet : conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse à la Commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 300 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

- Modalités :

Ce bail a été conclu le 1er juillet 2004 pour une durée de trois ans renouvelable.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, le montant du loyer annuel est de 47.088,42 € hors charges.

- Nature et objet : conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse à la Commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 1.072 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

- Modalités :

Ce bail a été conclu le 1er mai 2003 pour une durée de trois ans renouvelable.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, le montant du loyer est de 143.352,90 € hors charges.

Le montant des charges refacturées sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 8.643,79 €.

- Nature et objet : bail conclu le 22 janvier 2001, par lequel le Crédit Municipal de Toulouse loue à la Commune de Toulouse des locaux, d'une superficie totale de 928 m², à destination d'entrepôt, situés rue Urbain Vitry à Toulouse.

- Modalités :

Ce bail a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er février 2005, puis renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans.

Le produit perçu au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'est élevé à 26.705,19 € hors charges.

Labège, le 14 mars 2018 KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Pierre Subreville

Associé

NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNEE 2017

1ERE PARTIE

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

NOTE 1 - Activités et contexte réglementaire / Faits marquants

a - La Caisse de Crédit Municipal de Toulouse (CMT) est un établissement de crédit dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels. Dans ce domaine les caisses de Crédit Municipal disposent d'un monopole. Dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005, le Crédit Municipal de Toulouse a débuté depuis le mois de mai 2009 une activité de Micros crédits personnels accompagnés, en partenariat avec le CCAS de la Ville de Toulouse et depuis 2015 le CMT développe cette activité avec d'autres structures partenaires (CCAS, CMS...).

b - En tant qu'établissement de crédit la Caisse de Crédit Municipal de Toulouse est assujettie à la loi bancaire du 24 janvier 1984. Elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal, établissement public de crédit et d'aide sociale, présente et tient ses comptes conformément aux règles de la Comptabilité Publique (compte financier et compte administratif). Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

c - Faits marquants :

- Afin de développer son activité au-delà de la ville de Toulouse, le Crédit municipal de Toulouse, par autorisation du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 15 juin 2016, a décidé de créer une agence à Montauban. Le local a été acheté le 8 novembre 2016, les travaux ont débuté en 2017 et l'ouverture a eu lieu le 20 février 2018.

- Conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit Municipal de Toulouse bénéficie pour la cinquième année du CICE - Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. Il s'élève à 28 619,46 € et, pour cet exercice, est inclus dans la constitution du fonds de roulement.

- Depuis le 1er janvier 2014, le Crédit Municipal de Toulouse constitue une provision dite "provision Compte Epargne Temps" (CET) constituée par le nombre de jours épargnés par le personnel du CMT multiplié par le coût de l'agent à la journée, son montant est de 59 203,26€.

d - Au vu de la rapidité des délais de recouvrement des créances douteuses, l'application du règlement ANC 2014-07 n'a pas d'impact significatif sur la situation nette et le résultat.

NOTE 2 - Provisions pour crédits à la clientèle et FRBG.

a - Provisions pour prêts sur gages

- Oppositions de police

Le Crédit municipal de Toulouse constitue des provisions pour risque de non recouvrement de prêts sur gages frappés d'oppositions de police à concurrence de 50% du capital prêté pour les biens de 1ère division et de 100% pour les biens de 2ème et 3ème divisions. Cette provision est constituée à l'actif en contrepartie de l'encours douteux constaté et isolé sur une ligne particulière (2 067,50 €). Ces contrats, bloqués par décision judiciaire et compte tenu des délais d'instruction très longs n'ont plus d'intérêts décomptés. Les intérêts pris en charge en comptabilité jusqu'au blocage par décision de justice sont provisionnés en totalité (368,79 €).

- Provisions sur créances rattachées douteuses

Capital

Les contrats de prêts sont consentis pour une durée de 6 mois.

Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, les contrats sains de prêts sur gages deviennent à leur tour douteux du fait qu'au moins un contrat de gages pour un même client est douteux.

Au 31 décembre 2017, tout le capital des contrats de prêts sur gages est couvert par la garantie apportée par l'étude du commissaire-priseur sur les appréciations qu'il effectue.

Intérêts

Les intérêts afférents au capital douteux tel que décrits supra seront provisionnés en totalité, c'est à dire dès le premier mois, et ce afin de couvrir l'intégralité du risque encouru.

b – Provisions pour Microcrédits personnels accompagnés

En ce qui concerne les Microcrédits Personnels Accompagnés (MCPA), le Crédit municipal de Toulouse (CMT) constitue des provisions pour les prêts douteux et pour les prêts compromis.

Pour les prêts douteux le Crédit Municipal différencie les prêts octroyés sur Toulouse et les autres. Les prêts octroyés sur Toulouse bénéficient d'une garantie de 15% du capital apportée par la ville de Toulouse en plus des 50% apportés par le Fonds de Cohésion Sociale. Les 35% du capital douteux restant sont donc provisionnés. Les intérêts quant à eux ne sont pas provisionnés (prise en charge par la ville).

Pour les prêts douteux octroyés en dehors de la ville de Toulouse le Crédit Municipal bénéficie uniquement de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale (50%). Il provisionne donc 50% ainsi que les intérêts douteux non pris en charge de ces prêts.

Sont considérés comme douteux les MCPA avec un retard d'une mensualité de plus de trois mois ou de trois impayés. Sont considérés comme compromis les MCPA pour lesquels le Crédit Municipal a prononcé la déchéance du terme.

Le montant au 31 décembre 2017 de ces provisions s'élève à 13 053,77 €.

c - FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)

La Caisse dispose d'un fonds pour risques bancaires généraux, comprenant une provision forfaitaire, ayant supporté l'impôt, relative aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ce fonds est défini par le règlement CRR comme "les montants que les dirigeants décident d'affecter à concurrence de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent". Cette provision s'élève à 3 034 290,88 € au 31/12/2017.

NOTE 3 - Portefeuille titres

Néant

NOTE 4 - Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

NATURE	MODE	DUREE
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

NOTE 5 - Capitaux propres

Les capitaux propres du Crédit Municipal de Toulouse comprennent :

- - le capital : compte tenu du statut d'établissement public le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (solde positif de la réalisation des gages).
- - les réserves : l'affectation des résultats, moins les bonis prescrits, peut également s'effectuer en réserve libre.

NOTE 6 - Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions s'élève à 59 203,26 €.

NOTE 7 - Instruments financiers hors bilan

La Caisse n'a effectué aucune opération spéculative ou de couverture de risques avec des instruments financiers au cours de l'exercice 2017.

NOTE 8 - Produits et charges

L'ensemble des produits et des charges est comptabilisé conformément au principe de la spécialisation des exercices comptables. En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au bilan prorata temporis
- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux etc...) font l'objet le cas échéant, de régularisations en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance...).

NOTE 9 - Engagements envers le personnel

a - Les agents du Crédit Municipal de Toulouse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat.

Ils sont soumis respectivement aux dispositions des décrets 85-1250 du 26/11/85 et 88-145 du 15/2/88. Le premier texte précise que :

- la période de référence des congés payés va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- le congé dû pour une année de services accomplis ne peut se reporter sur l'année suivante.

b - La grande majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif.

NOTE 10 - Impôts

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988.

La charge d'impôts sur les sociétés pour l'exercice 2017 s'élève à 78 911,00 €.

NOTE 11 - Créances douteuses compromises

Le règlement ANC 2014-07 au sujet du traitement comptable du risque de crédit conduit notamment à la création d'encours douteux compromis dont le montant à la clôture s'élève à 870,00 €.

2EME PARTIE

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 12 - Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/17
Immeuble	1 016	1 016
Autres immobilisations corporelles	3 410	3 494
Immobilisations financières	36	36
Immobilisations incorporelles	275	296
Immobilisations corporelles en cours	0	192
Immobilisations incorporelles en cours	0	18
Cautionnement versé par Commissaire-Priseur	-10	-15
TOTAL BRUT	4 727	5 037
Amortissements	3 544	3 774
TOTAL NET	1 183	1 263

NOTE 13 - Crédits à la clientèle

En milliers d'euros	Créances saines saines	Créances douteuses (dont oppositions de police)		Dont créances douteuses compromises
		Brut	Provisions	
Prêts/gages	13 393	1 767	2	1
Microcrédits	297	37	13	5
TOTAL	13 690	1 804	15	6

NOTE 14 - Capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/17
Dotation initiale	31	31
Excédents et bonis capitalisés	9 349	9 767
Réserves Immobilisations incorporelles en Provisions non affectées (FRBG)	1 770	1 770
	3 034	3 034
Résultat net de l'exercice	372	148
Total	14 556	14 750

NOTE 15 - Echancier des créances et des dettes

Créances en K€	< 1 an	> 1 an	Total
<u>Néant</u>			
<u>Dettes en K€</u>			
Livrets des Particuliers	3.571	0	3.571
Comptes à terme des Particuliers	251	185	436
Bonis Prêts sur gages	204	0	204
Compte à Terme ouvert au Crédit Municipal d'Avignon	0	1.000	1.000

- livrets des particuliers de l'épargne solidaire - dettes rattachées : 7 K€
- comptes à terme des particuliers – dettes rattachées : 4 K€
- comptes à terme Institution – dettes rattachées : 5 K€

NOTE 16 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/16	Dotations	Reprises	31/12/17
Provisions CET	46	16	3	59
TOTAL	46	16	3	59

NOTE 17 - Analyse des comptes de régularisation actif et passif et autres dettes et passif

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi "LME" et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code du commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : "Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret".

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : "Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance."

Au 31 décembre 2017, la caisse de Crédit Municipal satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

En ce qui concerne ses clients, la Caisse de Crédit Municipal règle immédiatement les engagements pour les prêts sur gages, ainsi que pour les bonis dès la validation de la vente aux enchères. Pour les autres prêts, les montants sont réglés passé le délai légal de rétractation.

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
Produits à recevoir	6	Impôts et taxes	13
Impôts et taxes	173	Charges à payer	58
Produits de vente de gages corporels	289	Encaissements pour le compte de tiers -boni)	204
TOTAL	468	TOTAL	275

NOTE 18 - Engagements de hors bilan

Engagements de garantie reçus, correspondant à la valeur estimée des gages nantis (valeur assurance) = 23 114 K€.

NOTE 19 - Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	4	2
TOTAL	4	2

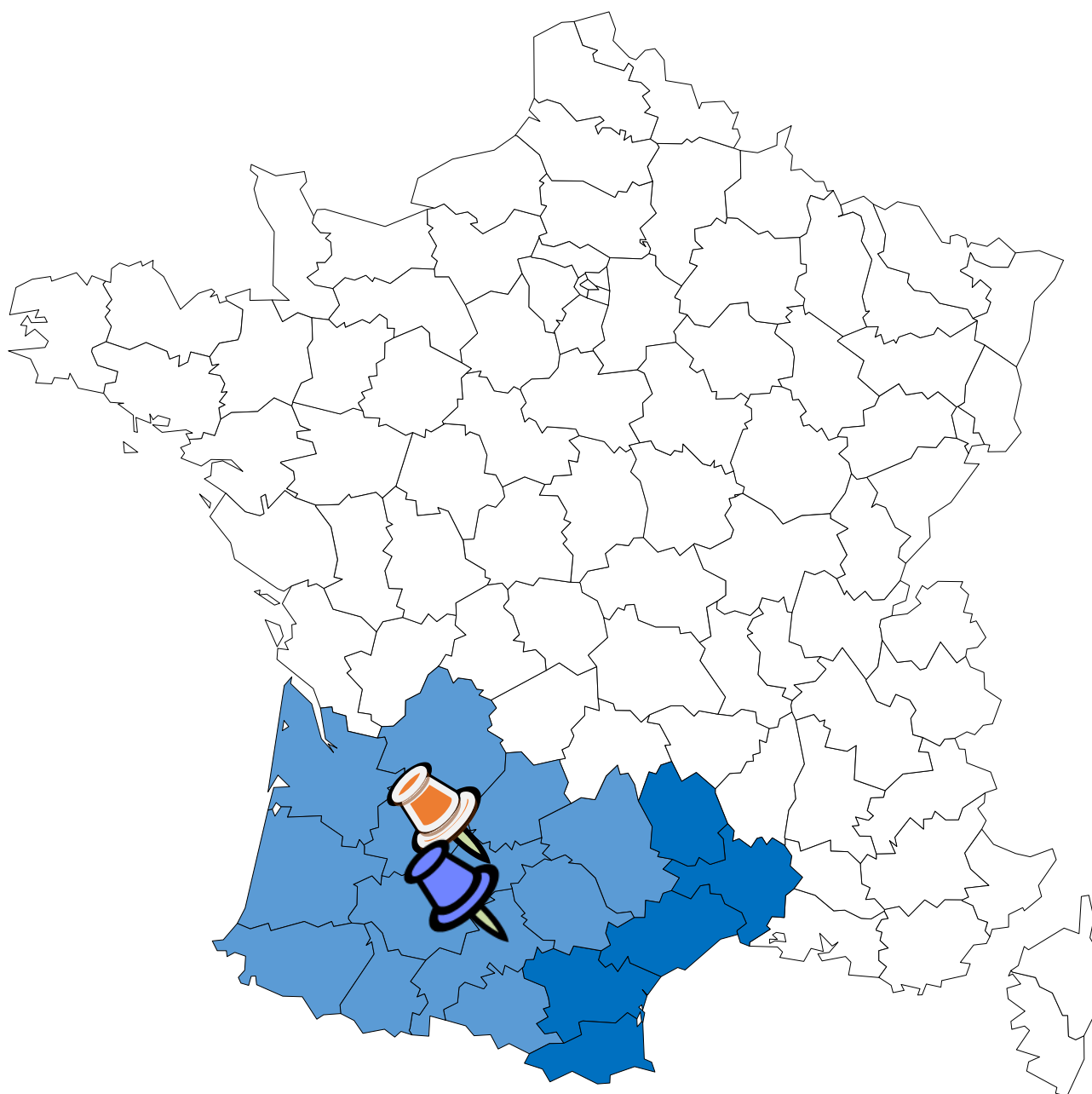
NOTE 20 - Effectifs

Effectifs en équivalent plein temps	31/12/2016	31/12/2017
Fonctionnaires	17.00	16.40
Auxiliaires	1.00	3.00
TOTAL	18	19.40

NOTE 21- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour 2017 s'élève à 8.000 € HT. Le rapport de gestion est disponible au Crédit Municipal 29 rue des Lois 31006 Toulouse Cedex.

ZONE DE COMPETENCE



Prêts sur gages et activités bancaires solidaires



Activités bancaires solidaires



Siège Toulouse (31)



Agence de Montauban (82)



**CREDIT MUNICIPAL DE
TOULOUSE**